



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

Bras, le 21 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2024-096

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la demande d'arrêté de circulation de la Société VEOLIA datant du 19 mai 2024,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation sur le chemin des Routes pour des travaux de terrassement sur conduites, réalisation d'un branchement EP par la société VEOLIA sise ZAC de Nicopolis, 78 rue de la Création, 83170 BRIGNOLES,

ARRÊTE

Article 1 : Entre le lundi 27 mai 2024 et le vendredi 14 juin 2024, la circulation sera perturbée Chemin des Routes, durant une demi-journée uniquement pour les besoins du chantier.

Article 2 : La Société VEOLIA se chargera d'effectuer la sécurisation et la signalisation du chantier qui sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

Une attention particulière sera portée au libre accès des riverains.

Article 3 : La Société VEOLIA sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire de BRAS et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La société VEOLIA
- La police municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

